

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

DEPARTEMENT DE
LYONNEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA CAISSE DES ECOLES-----
Séance du 07 avril 2021

Nombre de membres		
afférents au Comité administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	7

Date de convocation

31/03/2021

Objet de la délibération

Affectation des résultats
2020

L'an deux mille vingt-et-un, le 07 avril à 18 heures,
le Comité d'administration de la Caisse des Ecoles de cette Commune, s'est réuni sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Présidente.

Présents : Mme Nadège NAZE, Mme Christelle MEIRA BARBOSA, Mme Annette CLAUSSE PAQUAUX, Mme Catherine GUILLERME, Mme Annabelle LEMAITRE, M. Donovan RAGOO, Mme Valérie GAUTIER.

Absents excusés : Mme Natacha PEREIRA, M. L'Inspecteur de l'Education Nationale, M. Alain CHAMBRILLON, Mme Julia CRUZ.

Conformément à l'instruction comptable M14, l'affectation en ressources d'investissement et plus précisément en réserves des résultats excédentaires dégagés par la section de fonctionnement n'intervient qu'au cours de l'exercice suivant après l'arrêt des écritures du compte administratif.

Madame Nadège NAZE, Présidente du Comité de la Caisse des Ecoles :

1° Expose aux membres du Conseil que le compte administratif de l'exercice 2020 adopté ce jour présente :

un résultat de fonctionnement excédentaire de :	12 690,27 €
un résultat d'investissement excédentaire de :	4 253,55 €
un solde de restes à réaliser de :	- €

2° rappelle que la décision d'affectation porte sur le résultat de clôture de la section de fonctionnement, s'élevant à 12 690,27 € et qu'il doit être affecté prioritairement de la façon suivante :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- A la couverture du besoin de financement des restes à réaliser,
- Pour le solde, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation complémentaire en section d'investissement.

3° Propose d'affecter au budget 2021 les résultats du budget à la clôture de l'exercice 2020 de la façon suivante :

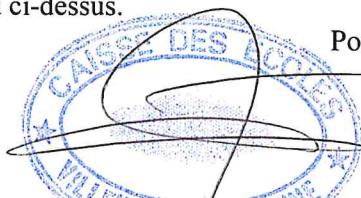
Affectation définitive du résultat de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement à affecter	12 690,27 €
Affectation au 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	- €
Affectation au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté	12 690,27 €

Vu le compte administratif 2020,

Après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- D'approuver l'affectation des résultats 2020 telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente.



Nadège NAZE.

